

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24921**

Intitulé

MC4 : Mention complémentaire Mécatronique navale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : 3e Commission Professionnelle Consultative: Métallurgie	Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-electricite

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/la titulaire de cette mention complémentaire intervient dans la construction, la réparation et la maintenance des équipements et installations de navires de surface, civils et militaires, ou de sous-marins.

Dans ce cadre, ses activités principales consistent à :

- contribuer au montage des installations et des équipements des systèmes méca-troniques, appareils propulsifs inclus ;
- participer aux essais, à la mise en service et à la conduite des systèmes mécatro-niques, des installations et équipements associés ;
- réaliser des opérations de maintenance préventive et corrective des installations et équipements mécatroniques en atelier, à quai et à bord des navires ;
- participer à l'amélioration et à la modification de ces équipements ;
- contribuer à la protection des locaux, des installations, des biens et des personnes.

Au sein de la Marine Nationale, en tant que membre d'équipage des navires ou d'unités à terre, il (elle) intervient dans la conduite, la maintenance et la réparation des équipements et installations « mécatroniques » des navires de surface ou de sous-marins.

Dans ce cadre, ses activités principales consistent à :

- participer à la conduite des systèmes et installations mécatroniques ;
- réaliser les opérations de maintenance préventive ou corrective (Niveau Technicien d'Intervention NT11 et 2) des installations et équipements mécatroniques ;
- participer à l'intégration des nouveaux équipements et contribuer aux essais ;
- participer à la prévention des risques et contribuer à la lutte contre les sinistres

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises industrielles, ateliers et chantiers navals, Marine Nationale

Technicien en mécatronique navale,technicien d'intervention

Codes des fiches ROME les plus proches :

11305 : Installation et maintenance électronique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Présentation des activités en milieu professionnel
- Intégration d'équipements et opérations de maintenance
- Conduite d'installation sur simulateur et/ou système réel

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 24921 - U1 : Présentation des activités en milieu professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les outils et moyens de communication appropriés - Décrire le fonctionnement et l'organisation fonctionnelle d'une installation, d'une équipe - Rédiger des comptes-rendus d'intervention - Identifier les risques liés aux situations de travail - Prévenir les risques - Mettre en oeuvre les procédures et moyens adaptés aux risques identifiés <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 24921 - U2 : Intégration d'équipements et opérations de maintenance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter les données et la documentation technique nécessaires à une intervention - Etablir ou adapter le mode opératoire d'une intervention - Inventorier les matériels, l'outillage, les appareils de mesurage et de contrôle nécessaires à une intervention - S'assurer de la disponibilité des matériels, de l'outillage, des appareils de mesurage et de contrôle - Evaluer le temps nécessaire à une intervention - Organiser une intervention en fonction de l'environnement de travail - Identifier les fonctions et responsabilités au sein d'une chaîne d'action - Mettre en place ou remplacer des sous-ensembles, des éléments et les réseaux énergétiques associés - Réaliser des opérations de maintenance préventive ou corrective - Réaliser un diagnostic - Réaliser des opérations de contrôle - Mettre à jour des logiciels <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 24921 - U3 : Conduite d'installation sur simulateur et/ou système réel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Décoder les informations décrivant tout ou partie d'une installation, selon la terminologie et symbolique des plans et notices techniques, des manuels fabricants - Interpréter, traiter les informations techniques décrivant l'état d'une installation - Exploiter l'interface homme/machine - Configurer les équipements et servitudes nécessaires au démarrage d'une installation - Mettre en et hors service une installation en toute sécurité - Appliquer des modes opératoires et des procédures - Recevoir et transmettre des informations, dialoguer en respectant la confidentialité <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un inspecteur appartenant à l'Éducation Nationale et composé à parts égales : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - de professionnels employeurs et salariés correspondant au champ du diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-139 à D 337-160 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté du 26/11/2015

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

éduscol

Légifrance

[Légifrance](#)

[ONISEP](#)

[éduscol](#)

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :